

AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Direction de l'eau et de la biodiversité

Arrêté du 9 novembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Pyrénées

NOR : DEVL1523545A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 9 novembre 2015, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Pyrénées à compter de la date de la signature du présent arrêté :

1° Au titre des dix représentants de l'État

Sur proposition des ministres concernés :

- a) Le préfet des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant, représentant le ministre de l'intérieur.
- b) Le commandant de la zone Terre Sud-Ouest, représentant le ministre de la défense.
- c) Le commissaire à l'aménagement des Pyrénées, représentant le ministre chargé de l'aménagement du territoire.
- d) Le directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Pyrénées, représentant le ministre chargé de l'éducation nationale.

Sur proposition de la préfète des Hautes-Pyrénées :

- e) Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées.
- f) Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Midi-Pyrénées.
- g) Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Midi-Pyrénées.
- h) Le directeur régional des affaires culturelles de Midi-Pyrénées.
- i) Le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques, représentant de l'administration départementale de l'État en charge de l'agriculture.
- j) Le directeur départemental des territoires des Hautes-Pyrénées, représentant de l'administration départementale de l'État en charge de l'équipement.

2° Au titre des vingt-quatre représentants des collectivités territoriales

a) Les maires des communes de Cauterets, Gavarnie et Gèdre (Hautes-Pyrénées) et le maire de la commune de Laruns (Pyrénées-Atlantiques).

b) Six représentants des maires des communes dont le territoire est compris pour tout ou partie dans le cœur du parc ou qui ont adhéré à la charte du parc.

Pour le département des Pyrénées-Atlantiques :

- M. Jean-Louis Barban, maire de Bescat.
- M. Jean-Claude Coustet, maire de Borce.
- M. Gérard Sarrailh, maire de Louvie-Soubiron.

Pour le département des Hautes-Pyrénées :

Mme Viviane Artigalas, maire d'Arrens-Marsous.

M. Laurent Grandsimon, maire de Luz-Saint-Sauveur.

M. Jean-Bernard Sempastous, maire de Bagnères-de-Bigorre.

c) Cinq représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant pour membre au moins une commune comprise pour tout ou partie dans le cœur du parc ou ayant adhéré à la charte du parc :

Pour le département des Pyrénées-Atlantiques :

Mme Élisabeth Medard, présidente de la communauté de communes de la vallée d'Aspe, titulaire, et M. Henri Bellegarde, conseiller communautaire à la communauté de communes de la vallée d'Aspe, suppléant.

M. Claude Aussant, conseiller communautaire de la communauté de communes de la vallée d'Ossau, titulaire, et M. Francis Doux, conseiller communautaire à la communauté de communes de la vallée d'Ossau, suppléant.

Pour le département des Hautes-Pyrénées :

Mme Stéphanie Lacoste, présidente de la communauté de communes de la vallée d'Argelès-Gazost, titulaire, et Mme Françoise Dupuy, vice-présidente de la communauté de communes de la vallée d'Argelès-Gazost, suppléante.

M. Jean Mouniq, conseiller communautaire à la communauté de communes de la haute vallée d'Aure, titulaire.

M. Gérard Omisos, vice-président de la communauté de communes de la vallée de Saint-Savin, titulaire, et M. Noël Pereira Da Cunha, président de la communauté de communes de la vallée de Saint-Savin, suppléant.

d) Le président du conseil régional de la région Midi-Pyrénées et le président du conseil régional de la région Aquitaine.

e) Le président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées ; Mme Chantal Robin-Rodrigo, suppléante du président du conseil départemental.

Le président du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ; Mme Geneviève Berge, suppléante du président du conseil départemental.

f) Cinq représentants des conseils généraux :

Pour le département des Pyrénées-Atlantiques :

M. André Berdou, titulaire, M. Christian Petchot-Bacque, suppléant.

M. Marc Cabane, titulaire, Mme Annick Trounday Idiart, suppléante.

Pour le département des Hautes-Pyrénées :

M. Jacques Brune, titulaire, M. Jean Guilhas, suppléant.

M. Louis Armary, titulaire, Mme Nicole Darrieutort, suppléante.

Mme Maryse Beyrie, titulaire, Mme Pascale Peraldi, suppléante.

3° Au titre des personnalités qualifiées

a) Le président du conseil scientifique de l'établissement public du parc national.

b) Onze personnalités à compétence locale, sur proposition du préfet des Hautes-Pyrénées :

M. Bernard Souberbielle, en qualité de personnalité compétente en matière d'agriculture (Hautes-Pyrénées).

M. Jean-Marc Prim, en qualité de personnalité compétente en matière d'agriculture (Pyrénées-Atlantiques).

M. Jean Bourdeu d'Aguerre, en qualité de personnalité compétente en matière de sports de nature (Pyrénées-Atlantiques).

M. Vincent Fonvielle, en qualité de personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales exercées dans le parc national (Hautes-Pyrénées).

Mme Pascale Gautier, en qualité de personnalité compétente en matière de handicap et d'insertion (Hautes-Pyrénées).

M. Rodolphe Gaudin, représentant d'associations de protection de l'environnement (Hautes-Pyrénées).

M. Gérard Caussimont, représentant d'associations de protection de l'environnement (Pyrénées-Atlantiques).

M. Raymond Bayle, représentant des propriétaires fonciers dans le parc (Hautes-Pyrénées).

M. Jean-Marc Delcasso, représentant des chasseurs (Hautes-Pyrénées).

M. Jean-François Regnier, représentant des pêcheurs (Pyrénées-Atlantiques).

Mme Paule Berges, en qualité d'habitante du parc (Pyrénées-Atlantiques).

c) Cinq personnalités à compétence nationale :

M. Bernard Delay, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature.

M. Serge Urbano, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature.

Mme Marie-Odile Guth.

M. Alain Maraval.

Le directeur territorial Sud-Ouest de l'Office national des forêts, représentant l'Office national des forêts.

4° En qualité de représentants du personnel

Mme Éloïse Deutsch, titulaire, et M. Étienne Farand, suppléant.